



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 29 octobre 2019 à 13 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

La greffière est présente.

La séance est ouverte à 13 h 40.

**RÉSOLUTION 2019-10-572
RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte de la renonciation par tous les membres du conseil, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'avis de convocation de la tenue de la présente séance extraordinaire pour prendre en considération les affaires qui suivent.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-573
ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI, TRANSACTION ET QUITTANCE**

ATTENDU l'entente intervenue quant à la terminaison du lien d'emploi d'une personne à l'emploi de la Ville, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente vu le caractère public de celle-ci;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal sont présents à la séance extraordinaire et renoncent tout un chacun aux avis prévus par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance signée par la personne visée par la présente résolution, dont les membres du conseil municipal ont pris connaissance;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE mandater la mairesse Marlene Cordato et la greffière, Me Johane Ducharme, pour signer l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance soumise aux membres du conseil municipal et liant la Ville.

DE mandater la trésorière pour procéder aux paiements des sommes qui y sont prévues, après avoir vérifié les crédits disponibles.

D'autoriser le déploiement du plan de communication interne et externe prévu à l'entente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-574
DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE nommer monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, à titre de directeur général par intérim à compter du 6 novembre 2019 jusqu'à l'entrée en fonction du prochain titulaire du poste.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

La séance est levée à 13 h 45.